



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 11 octobre 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-9-10-2**

### **Service instructeur**

DSOL - Unité majeurs vulnérables

### **Service consulté**

## **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ELUS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ECVF)**

Résumé : Il est proposé de renouveler l'adhésion du Département à l'association des Elus contre les violences faites aux femmes (ECVF) pour 2019. Créée par et pour des élus de tout niveau territorial et de tout parti politique démocratique, ECVF œuvre depuis 15 ans contre les violences faites aux femmes par le développement d'actions de sensibilisation et de formation d'élus. Cette adhésion, d'un montant annuel de 760 € TTC, apporte la marque de l'investissement de la Collectivité dans la lutte contre les violences faites aux femmes et affirme cet enjeu comme une priorité.

En 2018, la Collectivité adhère à l'association des élus contre les violences faites aux femmes. En effet, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des violences faites aux femmes et dans l'accompagnement des victimes notamment au travers de sa compétence d'action sociale et médico-sociale de proximité.

L'adhésion de la collectivité constitue un affichage fort dans la politique de prévention des violences faites aux femmes mais aussi, plus globalement, dans celle de l'égalité femmes-hommes.

Signalons aussi qu'un grenelle des violences conjugales est organisé cet automne. Depuis janvier 2019, 101 féminicides sont à déplorer en France.

### **I. Présentation de l'association ECVF**

L'association ECVF (dont les statuts figurent en annexe 1) a été créée pour répondre à un sentiment de silence politique face aux violences faites aux femmes et inciter les élus à se mobiliser sur la question.

L'association a été fondée en 2003 par Madame Francine BAVAY, alors Vice-Présidente de la Région Ile-de-France et Madame Geneviève FRAISSE, philosophe, historienne et ancienne Déléguée interministérielle aux droits des femmes.

Elles créent ECVF après la parution des résultats de l'enquête nationale réalisée sur les violences faites aux femmes en 2000, qui révélait l'ampleur du phénomène en France, notamment le chiffre de 1 femme sur 10, victime de violences conjugales.

Le projet de cette association s'est constitué autour de *l'Appel des concernés* (annexe 2) signé par plus de 300 élus qui souhaitaient engager des actions publiques contre les violences faites aux femmes.

L'association ECVF est présidée par Madame Hélène BIDARD, Adjointe au Maire de PARIS, nouvellement élue lors de l'assemblée générale de juillet 2019. Le conseil d'administration est constitué d'élues ou d'anciennes élues : députée, conseillère ou adjointe métropolitaine, régionale, départementale ou municipale.

Il est à noter que depuis 2017, une élue alsacienne y siège, Madame Françoise BEY, Adjointe au Maire de STRASBOURG.

### **Les objectifs de l'association :**

- Informer et soutenir les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans l'action contre les violences faites aux femmes. ECVF met à disposition de ses adhérents des outils de communication visant à les accompagner dans leur engagement pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes.
- Développer le réseau des élus et collectivités adhérentes engagés sur ces questions.
- 

### **Ses actions :**

- Sensibiliser les élus sur les incidences des lois sur les femmes victimes.
- Organiser des événements. ECVF a créé un prix pour distinguer la collectivité la plus volontaire pour prévenir les violences contre les femmes et accompagner les femmes. En 2018, le Département du Val de Marne s'est vu décerner ce prix pour les différentes actions menées sur le thème de l'égalité femmes-hommes : sensibilisation des collégiens à la prévention du sexisme, des stéréotypes, de l'éducation à la sexualité..., création d'outils de sensibilisation pour les jeunes (film « victime pendant 5 ans »), formation des agents de la collectivité au repérage des femmes victimes de violence et à leur accompagnement....
- Diffuser les outils de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Proposer des formations. ECVF est en effet un organisme de formation d'élus agréé par décisions ministérielles depuis 2009. Plusieurs modules sont ainsi disponibles : « Construire une politique publique d'action contre les violences faites aux femmes », « Le harcèlement sexiste dans les transports en commun » ou encore « Violences sexuelles au sein de la collectivité : obligations, prévention, sensibilisation ».

## **II. La situation de notre Collectivité dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et des violences faites aux femmes**

### **Un bilan positif de notre institution en matière d'égalité femmes-hommes**

Le taux de féminisation reste toujours plus important que celui en vigueur au sein de la fonction publique territoriale en général (68 % contre 61 %), près de 68 % des postes d'encadrement sont occupés par des femmes, quasi égalité femmes-hommes bénéficiant d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Néanmoins, des progrès restent à accomplir concernant l'écart de rémunération entre femmes et hommes : moins 20 % en catégorie A pour les femmes, moins 5,5 % en catégorie B et moins 10,6 % en catégorie C (extrait rapport et délibération n °CD-2018-4-12-5 du 19 octobre 2018).

### **Une dynamique développée des services de la Direction générale adjointe Développement humain et Solidarité dans la politique des violences faites aux femmes depuis 2012**

L'implication de la collectivité présente un intérêt départemental car elle est en adéquation avec sa politique d'action sociale et médico-sociale de soutien aux personnes connaissant des difficultés sociales et en situation de vulnérabilité mais aussi dans sa compétence de protection de l'enfance.

À ce titre, elle intervient dans les axes suivants :

- 1. L'octroi de subventions aux associations pour un montant de 50 435 € en 2019**
  - pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) à MULHOUSE, Service d'Accompagnement des victimes de Violences Intrafamiliales (SAVI) de l'Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR) à COLMAR,
  - pour une intervention sociale en gendarmerie.
  
- 2. Le renforcement du partenariat avec :**
  - L'État, avec une présence dans les dispositifs règlementaires : le Téléphone Grave Danger, la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (Madame Fatima JENN représente le Département), les réunions partenariales trimestrielles animées par la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.
  - La Ville de MULHOUSE : sous l'égide du Pôle Prévention et Sécurité, participation aux comités de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes, soutien à la réalisation de plaquettes de sensibilisation (lutte contre les violences sexuelles).
  - Des associations diverses : soutien technique à la réalisation d'une plaquette en direction de la lutte contre les mariages forcés de l'association Réseau des professionnels du Haut-Rhin contre les mariages forcés.
  
- 3. Le travail social et médico-social des travailleurs sociaux et médico-sociaux :**

dans le cadre de leurs missions, nos professionnels accueillent, écoutent, orientent ou accompagnent les femmes qui se présentent à eux. Dans les situations complexes des femmes vulnérables qui se mettent en danger, La collectivité peut signaler une situation de violences conjugales au Procureur de la République qui décidera des suites pénales ou non à y réserver. Les professionnels du Département, de par leur action, sont le maillon incontournable dans la prévention et la protection de l'enfance, enfants victimes collatéraux de la violence conjugale.

- 4. La formation des professionnels :** la diffusion des outils pédagogiques élaborés par la MIPROF (Mission Interministérielle) aux fins de sensibiliser et aider les travailleurs médico-sociaux, les cadres dans leurs pratiques professionnelles, l'accès aux formations individuelles et collectives.

Il apparaît, en conclusion, que la pertinence d'une cotisation relève avant tout d'une décision d'opportunité politique, son action étant avant tout tournée vers les élus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Département à l'Association des Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) et autoriser le versement de la cotisation de 760 € TTC à l'Association des Elus Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) pour 2019. Cette dépense sera prélevée sur le programme 3276, chapitre 011, fonction 021, nature 6281,
- décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Département pour siéger au sein de l'Association ECVF,
- de désigner Madame Catherine RAPP, Conseillère départementale déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, pour représenter le Département dans les réunions organisées par l'Association ECVF.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 20 septembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT